

Pacte Mondial

Communication sur le progrès 2010

L'adhésion de la Société des Eaux de Marseille au Pacte Mondial des Nations Unies le 12 juillet 2007 a marqué la volonté de la société et de son président d'agir activement pour la cause de la coopération internationale, de la paix et du développement dans le respect des valeurs fondamentales des droits de l'homme et de la protection de l'environnement énumérés dans les 10 principes fondateurs du Global Compact.

Compte tenu d'évolutions récentes dans les structures de la société, un retard a été pris dans la publication des rapports d'activités et du document annexe qui relatent les progrès réalisés en 2009 dans la mise en œuvre des 10 principes.

Par la voix de son président, la Société des Eaux de Marseille a réaffirmé le 22 juillet 2010 son engagement à ces principes et souhaite réintégrer le cercle des membres de Global Compact.

Le respect des lois de la République Française entraîne ipso facto le respect des principes 1 et 2 relatifs aux droits de l'homme, ainsi que celui des principes 3 à 6 relatifs aux normes de travail. Il en est de même du respect du principe 10 relatif à la lutte contre la corruption.

Le respect de ces principes n'est donc pas spécifiquement illustré dans cette communication.

Illustration du principe 7 « promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement »

- Rapport annuel 2009 Groupe Eaux de Marseille.
 - *page 20 « eau et énergie renouvelables »*
 - *Page 21 « une gestion en eau toujours plus économe »*
- Document « Développement durable Eaux de Marseille au service des collectivités »
 - *Page 2 « respecter le cycle naturel de l'eau »*
 - *Page 2 « une gestion économe de l'eau »*
 - *Page 3 « responsabiliser les citoyens »*
 - *Page 3 « réutiliser les eaux usées »*
 - *Page 4 « contrôler sa consommation d'énergie »*
 - *Page 4 « faire des déchets une ressource »*

Illustration du principe 8 « Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables »

- Rapport annuel 2009 Groupe Eaux de Marseille.
 - Page 20 « *eaux de baignade : de la prévention à la surveillance continue* »
 - Page 20 « *des engins électriques pour le nettoyage des rues* »
 - Page 21 « *une nouvelle vie pour les déblais* »
 - Page 22 « *à l'école de l'eau* »
- Document « Développement durable Eaux de Marseille au service des collectivités »
 - Page 3 « *réutiliser les eaux usées* »
 - Page 4 « *contrôler sa consommation d'énergie* »
 - Page 4 « *faire des déchets une ressource* »

Illustration du principe 9 « Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement »

- Rapport annuel 2009 Groupe Eaux de Marseille.
 - Page 18 « *les compteurs d'eau deviennent intelligents* »
 - Page 18 « *l'ingénierie prévient les crues* »
 - Page 18 « *une borne monétique pour les entreprises* »
 - Page 19 « *un nouveau truitosem pour l'eau de consommation* »

Les documents «Rapport annuel 2009 » et « Développement durable Eaux de Marseille au service des collectivités » sont téléchargeables sur le site www.eauxdemarseille.fr